Image not found or type unknown

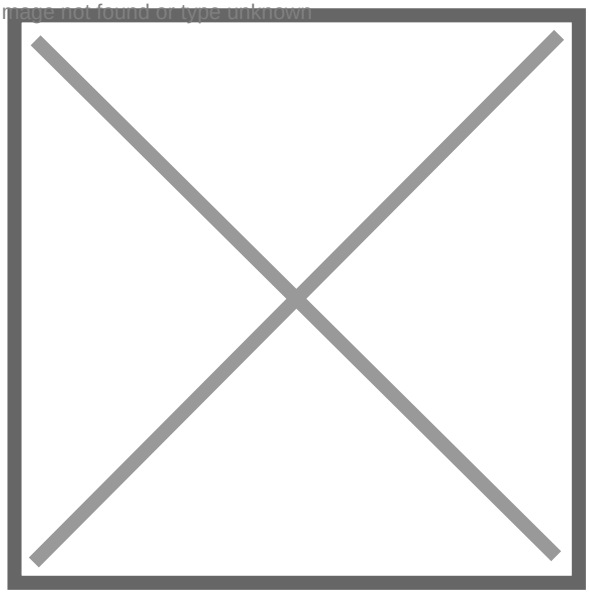

Nombres de journée de vacances à Noël

Par **flascomadras**, le **24/12/2015** à **08:12**

Bonjour, en partant en vacances le jeudi 24 au soir et reprenant le lundi 4 au matin, combien de jours de congés aurai je pris ?
Au mois de septembre nous avons eu une semaine de chômage technique, donc nous avons été obligé de solder nos vacances (restait 6j)
Il nous paye nos vacances de Noël avec la caisse de chômage, 4 jours.
Pour finir pour moi,je pense qu on pert une journée sur nos vacances.
Qu en pensez vous ?

Par **morobar**, le **24/12/2015** à **10:12**

Bonjour,
Une semaine c'est 6 jours ouvrables.
Donc ici 6 jours.
Je pense que ne sachant pas combien de jours votre solde de congés payés indique, semble-t-il Zéro à vous lire, vous ne serez pas payé.
Par contre l'employeur ne peut engager un chômage technique hors de la procédure qui le définit et garantit un paiement de salaire.
Il vous a donc enfumé en évoquant chômage technique.

Par **Lag0**, le **24/12/2015** à **13:31**

Bonjour,

[citation]en partant en vacances le jeudi 24 au soir et reprenant le lundi 4 au matin, combien de jours de congés aurai je pris ?[/citation]
Vous aurez pris 5 jours si le décompte se fait en jours ouvrables.
Le 25 est férié, donc le 1er jour décompté sera le lundi 28 (si vous ne travaillez pas habituellement le samedi), ce qui, en reprenant le lundi 4 ferait une semaine de congé, donc 6 jours, mais le 1er janvier étant férié, cela n'en fait plus que 5.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés